



Les dossiers du DFF en 2017

1^{er} trimestre

Finances de la Confédération

- **Frein à l'endettement:** À la demande du Conseil fédéral, le Département fédéral des finances a constitué un groupe d'experts chargé d'examiner le frein à l'endettement. Ce groupe élaborera un rapport analysant dans quelle mesure l'utilisation des excédents structurels peut permettre d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire. Actuellement, ceux-ci sont directement affectés à la réduction de la dette. (23.02.)
- **Compte 2016:** Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats du compte 2016 et fixé le cadre financier du prochain processus budgétaire. Le compte 2016 de la Confédération se solde par un excédent ordinaire de quelque 0,8 milliard. Sans les effets des taux d'intérêt négatifs, l'exercice 2016 aurait clos sur un déficit. Comme le montrent les chiffres mis à jour, d'importants déficits structurels restent prévus pour les années 2018 à 2020. Le Conseil fédéral a pris des mesures visant à assurer le respect des exigences du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2018. (23.02.)
- **Situation financière des administrations publiques:** Pour la première fois depuis deux ans, les finances des administrations publiques présentent en 2015 un résultat positif, qui est principalement dû aux excédents élevés de la Confédération et des assurances sociales. Un excédent est également attendu en 2016. Alors que les recettes de la Confédération et des assurances sociales n'augmentent que légèrement, la situation des cantons s'améliore notablement. En 2017, le solde enregistré pour l'ensemble des administrations publiques devrait de nouveau être positif. Malgré la timide embellie de la situation, toutes les administrations publiques ne pourront pas réduire leur dette ces prochaines années, comme l'indiquent les nouveaux chiffres de la statistique financière. (06.03.)
- **Premier supplément:** Le Conseil fédéral a adopté le premier supplément au budget 2017. Par le biais de ce supplément, il demande au Parlement d'ouvrir neuf crédits supplémentaires pour un montant total de 37 millions de francs. Ces crédits supplémentaires entraînent une hausse de 0,03 % des dépenses totales inscrites au budget de l'exercice en cours. (22.03)

Messages du DFF approuvés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **DaziT:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au programme DaziT, qui porte sur la modernisation et la simplification de tous les processus de l'Administration fédérale des douanes (AFD). L'atteinte de cet objectif suppose un renouvellement intégral de l'environnement informatique de l'AFD. Le crédit d'ensemble se monte à près de 400 millions de francs. La numérisation intégrale des processus devrait faire bénéficier l'économie, la population et l'administration d'allègements substantiels. (15.02.)
- **«Fiduciaires statiques»:** Les fiduciaires italiennes qui servent à garantir le paiement de l'impôt (fiduciarie statiche) seront exemptées du droit de timbre de négociation. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral en adoptant le message correspondant. Si le

Parlement approuve le projet, à l'avenir les banques suisses qui gèrent des fortunes italiennes n'auront plus à verser plusieurs fois le droit de timbre de négociation et à subir ainsi un désavantage concurrentiel. La compétitivité des banques du Tessin, en particulier, sera ainsi renforcée. (15.02.)

- **Droit des marchés publics:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Le but principal de cette révision est l'harmonisation des législations fédérale et cantonales en matière de marchés publics. Le Conseil fédéral a adopté simultanément le message concernant l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) révisé. Approuvé en 2012, l'AMP révisé améliore la transparence et l'accès aux marchés. Il remplace l'accord original, qui date de 1994. (15.02.)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Ordonnance sur les liquidités:** Le Département fédéral des finances a lancé la procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les liquidités. La révision de l'ordonnance vise à mettre en œuvre le dispositif international de Bâle III concernant le financement des banques à long terme (ratio de financement, net stable funding ratio, NSFR). La consultation prendra fin le 10 avril 2017. (10.01.)
- **Taxe d'exemption de l'obligation de servir:** Dans le cadre du développement de l'armée, la taxe d'exemption de l'obligation de servir devrait être adaptée à la durée de l'obligation de servir. À cet effet, une taxe terminale unique devrait être perçue auprès des hommes n'ayant pas accompli la totalité des jours de service prescrits. Le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation la présente modification de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, conjointement avec d'autres modifications. Ces changements devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. (11.01.)
- **Réglementation des entreprises FinTech:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant les modifications de la loi et de l'ordonnance sur les banques dans le domaine des technologies financières (FinTech). La révision proposée vise à réduire les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises FinTech et à renforcer la compétitivité de la place financière suisse. La procédure de consultation prendra fin le 8 mai 2017. (01.02.)
- **EAR:** Le Département fédéral des finances a mis en consultation l'introduction de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) avec des pays supplémentaires. L'entrée en vigueur de l'EAR est prévue au 1^{er} janvier 2018, de sorte qu'un premier échange de données pourra avoir lieu en 2019. La consultation prendra fin le 13 avril 2017. (02.02.)
- **Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers:** Le Département fédéral des finances a ouvert la consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers. La révision vise à harmoniser les prescriptions suisses sur l'échange de garanties avec la réglementation existante de l'Union européenne. La consultation prendra fin le 13 avril 2017. (13.02.)
- **Système de protection des déposants:** Le Conseil fédéral a décidé de renforcer le système de protection des déposants à l'aide d'une série de mesures. Le Département fédéral des finances est chargé d'élaborer d'ici à fin novembre 2017 un projet destiné à la consultation portant sur la modification des lois concernées. (15.02.)
- **Identité électronique:** Les échanges passent toujours plus souvent par des voies dématérialisées. Pour pouvoir faire des transactions importantes sur Internet, les partenaires doivent pouvoir se fier à l'identité de leur interlocuteur. Le Conseil fédéral souhaite donc créer le cadre juridique et organisationnel en vue de la reconnaissance par l'État de moyens d'identification électronique et de leurs fournisseurs. Le 22 février, il a mis en consultation une loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus (loi e-ID). La consultation prendra fin le 29 mai 2017. (22.02.)
- **FORTA:** Le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à la révision partielle de diverses ordonnances. La majorité des modifications ont un lien direct avec le fonds

pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. La consultation s'achèvera le 30 juin 2017. (22.03.)

Dossiers internationaux

- **Visite d'État du président chinois:** La visite d'État du président chinois, Xi Jinping, en Suisse s'est poursuivie avec les entretiens officiels entre les deux délégations. Pour les entretiens, les deux parties ont défini des thèmes visant à approfondir davantage encore leurs relations étroites sur les plans politique et économique. Dans le cadre de cette visite, plusieurs conventions ont été signées, dont un accord sur la culture, un accord douanier et une déclaration d'intention sur l'énergie. (16.01.)
- **Ukraine:** Lors d'une rencontre bilatérale qui s'est tenue à Davos dans le cadre du Forum économique mondial (WEF), la présidente de la Confédération, Doris Leuthard, a informé le président ukrainien, Petro Porochenko, que la Banque nationale suisse effectuerait, au cours des prochaines semaines, le virement d'une première tranche de crédit de plus de 100 millions de dollars à la Banque nationale d'Ukraine. Cette tranche fait partie d'un crédit bilatéral accordé par la Suisse à l'Ukraine dans le cadre d'un programme d'aide monétaire coordonné par le Fonds monétaire international. (20.01.)
- **Dépôts francs sous douane:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer et le ministre français de l'économie et des finances, Michel Sapin, ont visité un dépôt franc sous douane suisse à Embrach (ZH). Le chef du Département fédéral des finances a ainsi eu l'occasion de présenter à son homologue français l'utilité des dépôts francs sous douane pour l'économie. (20.01.)
- **Aéroport de Bâle-Mulhouse:** Le Conseil fédéral a approuvé l'accord intergouvernemental entre la Suisse et la France relatif à la fiscalité applicable à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EAP), ainsi qu'un protocole d'accord relatif au défraiement des prestations de la Direction générale de l'Aviation Civile française sur le secteur suisse de l'EAP. (25.01.)
- **Exportations:** Après avoir faibli l'année précédente, le commerce extérieur suisse a retrouvé le chemin de la croissance en 2016, poussé par les produits chimiques et pharmaceutiques. Les exportations se sont accrues de 3,8 % (réel: - 0,8 %) pour s'élever au niveau record de 210,7 milliards de francs. Les numéros deux et trois de l'export, les machines et l'électronique ainsi que l'horlogerie, n'ont toutefois pas participé à la fête. Les importations ont crû de 4,1 % (réel: + 1,2 %) à 173,2 milliards de francs. La balance commerciale boucle avec un excédent record de 37,5 milliards de francs. (26.01.)
- **Rapport du SIF:** La Suisse doit continuer à disposer d'un cadre optimal propre à garantir la sécurité et la compétitivité de sa place financière. C'est pourquoi il convient d'exploiter encore plus systématiquement les marges de manœuvre nationales et d'aménager plus efficacement pour l'avenir les conditions régissant la place financière suisse. Le rapport sur les questions financières et fiscales internationales présente les activités de l'année 2016 dans les domaines de la réglementation des marchés financiers, de l'engagement au sein d'organismes financiers internationaux et de la politique fiscale internationale. Il donne également un aperçu des défis à venir. (02.02.)
- **Nouveaux accords d'emprunt du FMI:** Le Conseil fédéral a approuvé la poursuite de la participation de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du Fonds monétaire international (FMI). Les NAE constituent une partie du filet de sécurité financière que le FMI peut déployer en cas de crise grave. (15.02.)
- **Assermentation du personnel de l'Administration fédérale des douanes:** Environ 500 collaborateurs de l'Administration fédérale des douanes ont été assermentés en la cathédrale Saint-Ours de Soleure. Il était nécessaire d'assermenter le personnel suite à la révision de la loi sur les douanes, entrée en vigueur le 1^{er} août 2016. (24.02.)
- **Aspects environnementaux dans la politique des marchés financiers:** Le développement durable intéresse également les marchés financiers. Le Conseil fédéral a été informé des principaux développements tant sur le plan national

qu'international en matière de durabilité environnementale dans la politique des marchés financiers ainsi que de l'engagement de la Confédération dans ce domaine. Un échange régulier d'informations et d'idées a lieu entre les autorités compétentes et la branche, la dernière rencontre ayant eu lieu à fin février 2017. (03.03.)

- **Administration des douanes 2016:** La migration ainsi que la criminalité transfrontalière et la contrebande ont une nouvelle fois fortement mobilisé l'Administration fédérale des douanes en 2016. Les recettes sont de nouveau en légère augmentation et se sont élevées à près de 22 milliards de francs (2015: 21,7 milliards). Alors que le nombre de personnes en séjour illégal avait atteint un record l'année précédente, il a encore augmenté en 2016 pour atteindre la barre des 48 838 cas. Le Corps des gardes-frontière a appréhendé plus de 7300 personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt. Plus de 35 500 cas de contrebande ont été enregistrés dans le cadre du trafic touristique. À partir de 2018, les processus douaniers seront entièrement numérisés dans le cadre du programme DaziT. À la mi-février, le Conseil fédéral a adopté le message correspondant et l'a transmis aux Chambres fédérales. (07.03.)
- **Réunion des ministres des finances du G20:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé, à Baden-Baden, à la réunion sous présidence allemande des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20. Il était accompagné de Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse. Les discussions de la réunion ont porté principalement sur la situation économique mondiale, la politique monétaire, la politique budgétaire, les réformes structurelles, la libre circulation des capitaux, le droit fiscal et la réglementation des marchés financiers. Le chef du Département fédéral des finances a en outre mené des entretiens bilatéraux en marge de la réunion. (18.03.)
- **EAR: enregistrement des institutions financières sur le portail de l'AFC:** La première fonction en lien avec l'échange automatique de renseignements en matière fiscale est disponible sur le portail AFC SuisseTax de l'Administration fédérale des contributions. Les institutions financières suisses peuvent donc maintenant remplir leur obligation de s'enregistrer. Pour que les premiers renseignements puissent être échangés en 2018, elles doivent s'annoncer sur le portail avant la fin de 2017. (20.03.)
- **Signature d'une convention contre les doubles impositions avec le Pakistan:** La Suisse et le Pakistan ont signé à Islamabad une nouvelle convention contre les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu. (21.03.)
- **Visite du ministre serbe des finances:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a accueilli à Berne son homologue serbe, Dušan Vujović. Les deux ministres ont abordé des questions financières et économiques et ont parlé de leur collaboration au sein des institutions de Bretton Woods. Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, a également participé à la discussion. (24.03.)
- **Visite de travail auprès du ministre polonais des finances:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail auprès de son homologue polonais, Mateusz Morawiecki. Ils ont abordé des questions financières et économiques et ont parlé de leur collaboration au sein des institutions financières internationales. (27.03.)

Projets de réforme du Conseil fédéral

- **Nouveau projet fiscal:** Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de définir, à la suite de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises, les lignes directrices d'un nouveau projet fiscal d'ici à l'été 2017. Le but de ce projet restera de renforcer la compétitivité de la Suisse. (22.02.)
- **Projet fiscal 17:** Le Département fédéral des finances veille à l'avancement rapide des travaux relatifs à un nouveau projet d'imposition des entreprises baptisé Projet fiscal 17. Lors de la réunion de lancement de l'organe de pilotage, il a été décidé que des représentants des villes et des communes seront étroitement associés à l'élaboration du nouveau projet. (02.03.)

Ordonnances importantes

- **Financement des groupes:** Le Conseil fédéral souhaite renforcer les activités de financement des groupes en Suisse. Il a adopté la modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2017. (10.03.)

Autres dossiers du DFF

- **PUBLICA:** En 2016, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a réalisé, grâce à ses deux stratégies de placement, un rendement global net estimé à 5,06 % sur une fortune placée totale de quelque 37 milliards de francs suisses. Après une année 2015 particulièrement difficile en matière de placements avec un rendement global net qui s'était établi à moins 1,93 %, PUBLICA se rapproche ainsi à nouveau du niveau très satisfaisant atteint en 2014 (5,87 %). En 2016, les investissements réalisés dans les pays industrialisés ont apporté la contribution la plus importante à la performance globale (2,4 %), suivis des placements effectués dans les pays émergents (1,6 %). Fin 2016, le degré de couverture moyen de l'ensemble des 20 caisses de prévoyance affiliées à l'institution collective s'élevait, selon les estimations, à 103 %. (17.01.)
- **Enquête 2016 auprès du personnel:** L'administration fédérale peut compter sur des collaborateurs motivés qui s'investissent dans leur travail. C'est ce que montrent à nouveau les résultats de l'enquête 2016 auprès du personnel, dont le Conseil fédéral a été informé. (25.01.)
- **Comité consultatif «Avenir de la place financière»:** Le Conseil fédéral a été informé du rapport annuel du comité consultatif «Avenir de la place financière». Au cours de sa première année complète d'activité, le comité consultatif s'est concentré sur le domaine de la finance numérique. Il s'est également penché sur une série d'autres thèmes ayant une importance stratégique pour le secteur financier et l'ensemble de l'économie. (25.01.)
- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint émet deux nouvelles monnaies commémoratives à l'intention des collectionneurs et des amateurs. «Gentiane» est la deuxième pièce bimétallique de la série «FLORA ALPINA». La monnaie d'argent a quant à elle pour sujet les «500 ans de la Réforme». (26.01.)
- **Impôt anticipé:** Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé au 15 février 2017. Pendant une année à compter de cette date, des sociétés pourront demander le remboursement des intérêts moratoires qu'elles ont dû payer pour avoir déclaré à l'AFC des dividendes versés au sein du groupe après l'expiration du délai de 30 jours. (01.02.)
- **FISCAL-IT:** L'Administration fédérale des contributions a effectué une nouvelle estimation des coûts inhérents au programme informatique FISCAL-IT. D'après cette estimation, un crédit supplémentaire de 26 millions de francs sera nécessaire pour achever le programme avant la fin de l'année 2018. Le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral des finances à demander un crédit de 18 millions de francs dans le cadre du premier supplément au budget 2017. Huit millions de francs supplémentaires seront nécessaires en 2018. (15.02.)
- **Réseau de centres de calcul:** Le Conseil fédéral a arrêté les prochaines étapes en vue de la création d'un réseau de centres de calcul. Il a adopté et transmis au Parlement le message concernant la migration et le déménagement vers le centre de calcul «CAMPUS». Il a en outre approuvé le modèle d'exploitation de l'ensemble du réseau, qui sera mis en œuvre à partir de 2020. (22.02.)
- **Privatisation d'Alcosuisse:** Le Conseil fédéral a approuvé le bilan sur lequel se fonde le transfert d'Alcosuisse, le centre de profit de la Régie fédérale des alcools, dans la société anonyme alcosuisse sa. En outre, il a décidé que les dispositions de la loi sur l'alcool partiellement révisée (nouvelle loi sur l'alcool) concernant la privatisation prochaine d'alcosuisse sa entreraient en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. La procédure de vente de la société anonyme devrait être lancée au milieu de l'année. (10.03.)
- **Rapport sur la gestion du personnel:** Le rapport sur la gestion du personnel permet au Conseil fédéral de communiquer chaque année des informations sur

- l'évolution du domaine du personnel de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant l'année 2016, qui se base pour la première fois sur les nouveaux objectifs fixés pour la période stratégique 2016-2019. (10.03.)
- **Plurilinguisme:** «Le sport peut-il promouvoir le plurilinguisme?» Tel était le thème du débat auquel Nicoletta Mariolini, déléguée fédérale au plurilinguisme, avait convié cette année des représentants du sport de haut niveau, du marketing sportif et de l'administration publique. La manifestation, qui s'est tenue au Bernerhof, à Berne, a montré à l'aide d'expériences personnelles comment le sport et le plurilinguisme pouvaient s'influencer, se compléter et se renforcer mutuellement. Dans son allocution d'ouverture, le conseiller fédéral Ueli Maurer a souligné que «le sport relie les gens au-delà des frontières linguistiques et contribue ainsi à valoriser le plurilinguisme au quotidien». (14.03.)
 - **Changement organisationnel et réduction du personnel au sein de l'OFIT:** L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) est contraint de réduire ses effectifs dans certains domaines. Il tient ainsi notamment compte des coupes budgétaires décidées par le Parlement en matière de personnel. Par ailleurs, en vue du projet DaziT de l'Administration fédérale des douanes, l'OFIT adapte sa structure organisationnelle à la gestion des grands projets à venir. (15.03.)
 - **Stratégie informatique de la Confédération:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le contrôle de gestion stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication, établi au 31 décembre 2016. Ce rapport fournit des informations sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019. Le Conseil fédéral a défini en outre cinq nouveaux projets informatiques clés, qui feront désormais l'objet d'un audit régulier du Contrôle fédéral des finances. (22.03.)
 - **«Initiative Work Smart»:** L'initiative Work Smart vise à promouvoir les formes de travail flexibles et indépendantes du lieu. En sa qualité d'employeur, l'administration fédérale soutient ces formes de travail. En effet, bon nombre de ses collaborateurs bénéficient déjà des possibilités qui existent dans le domaine. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé d'adhérer à l'initiative Work Smart. (22.03.)
 - **Logiciels ouverts:** Le Conseil fédéral a adopté deux rapports sur les logiciels ouverts (Open Source Software, OSS). En réponse au postulat 14.3532 de la conseillère nationale Edith Graf-Litscher et au postulat 14.4275 du conseiller national Balthasar Glättli, il a fait l'état des lieux de la stratégie OSS et examiné la nécessité de modifier la loi sur les finances. (22.03.)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session de printemps

- **Véhicules d'entreprise:** En raison de la limitation de la déduction fiscale accordée aux pendulaires, une nouvelle réglementation doit être mise en place pour les propriétaires de véhicules d'entreprise, afin d'alléger leurs charges fiscales et administratives. Concrètement, l'utilisation d'un véhicule d'entreprise pour effectuer les trajets entre le domicile et le lieu de travail ne sera plus imposée comme part de revenu. La commission a proposé d'inclure la part de revenu imputable auxdits trajets dans la part de 9,6 % du prix d'achat du véhicule que le détenteur doit d'ores et déjà déclarer pour son utilisation à titre privé. Le Conseil national a soutenu sous une forme modifiée une motion que le Conseil des États avait déjà adoptée. (27.02)
- **Frontières:** Le Conseil national exige d'installer à tous les postes frontières des caméras destinées à la recherche automatisée de véhicules et à la surveillance du trafic. Il a adopté par 100 voix contre 89 et 3 abstentions une motion issue des rangs du PDC. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a vainement objecté que les ressources manquaient pour garantir une surveillance du trafic sur tout le territoire. Il a souligné qu'un tel système ne servirait à rien, faute de possibilité d'intervention d'une patrouille. L'extension du système était néanmoins prévue. Selon Ueli Maurer, une centaine de caméras supplémentaires seront installées d'ici 2018, en plus des 200 actuellement en service. La motion a été transmise au Conseil des États. (27.02)

- **Fiscalité:** Le Conseil fédéral doit permettre aux entreprises de constituer des provisions pour la recherche et le développement (R&D) à hauteur d'au moins 80 % du bénéfice imposable. Le Conseil national a soutenu une motion de Jacqueline Badran (PS/ZH). Cette dernière faisait valoir que dans les périodes où elles reçoivent moins de commandes, les PME disposent de personnel pouvant être affecté à des activités de recherche et de développement. Or la loi n'autorise la constitution de provisions pour la R&D que dans le cadre de mandats confiés à des tiers, et encore elles sont plafonnées à 10 % du bénéfice imposable. La balle est désormais dans le camp du Conseil des États. Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter la motion. (27.02)
- **Coûts réglementaires:** Le Conseil national a lancé un signal en faveur d'une réduction des coûts de la réglementation, en adoptant deux interventions provenant de l'UDC. D'une part, les systèmes informatiques des douanes devront contribuer à améliorer l'efficacité des procédures douanières et à diminuer la charge administrative des entreprises. Le Conseil des États doit encore se prononcer sur cet objet. D'autre part, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral dans un postulat de lui soumettre avec les cantons des propositions visant à harmoniser les procédures, les délais et les intervalles de paiement dans le domaine de l'imposition des entreprises, afin de réduire autant que possible les coûts de la réglementation. Le ministre des finances Ueli Maurer a expliqué en vain que les deux requêtes étaient déjà satisfaites en substance. (27.02)
- **Péréquation financière:** Le Parlement doit pouvoir procéder à des ajustements de la péréquation financière, lorsqu'il se prononce tous les quatre ans sur les contributions de la Confédération et des cantons à la péréquation des ressources ainsi que sur les contributions de base destinées à la compensation des charges. Le Conseil national a adopté une motion, sur laquelle le Conseil des États doit encore se prononcer. Tous les quatre ans, le Conseil fédéral présente un rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière et de la compensation des charges, comme le rappelle le motionnaire Olivier Feller (PLR/VD). Or tout en ayant la possibilité de fixer le montant des contributions, les Chambres ne peuvent pas apporter d'éventuels correctifs à la loi sur la péréquation financière (PFCC), ce qui n'est pas satisfaisant aux yeux d'Olivier Feller. (27.02)
- **Trusts:** Le Conseil national charge le Conseil fédéral d'examiner s'il y a lieu d'inscrire l'institution du trust dans le droit privé. Le Conseil fédéral devra aussi analyser la manière d'adapter les régimes fiscaux en vigueur. Un postulat du groupe PLR a été transmis avec 123 voix contre 67. Les trusts sont un instrument toujours plus apprécié pour la planification successorale et pour la conservation de patrimoines importants, rappelle le PLR. Une législation sur les trusts procurerait des avantages à la place financière suisse, et on saurait de surcroît quels types de trusts y sont autorisés, a déclaré le rapporteur Giovanni Merlini (PLR/TI). (27.02)
- **Intérêt rémunérateur:** La Confédération ne récompensera pas les contribuables payant en avance l'impôt fédéral direct. Le Conseil national a refusé une motion de sa commission des finances par 97 voix contre 86 et 2 abstentions. L'objet est donc liquidé. En début d'année, le DFF avait abaissé le taux d'intérêt de 0,25 % à 0 %. La commission du Conseil national voulait charger la Confédération d'accorder à nouveau un intérêt rémunérateur d'au moins 0,25 %. Le ministre des finances Ueli Maurer s'y est opposé. Il a invoqué la situation du marché, qui affiche de très faibles taux d'intérêt, voire des taux négatifs. «La Confédération ne saurait jouer le rôle de banquier», a-t-il déclaré. (27.02)
- **Concurrence fiscale:** Le Conseil national ne chargera pas le Conseil fédéral de procéder à l'analyse de la naissance et des effets de la concurrence fiscale en Suisse. Il a refusé un postulat du groupe socialiste. Margret Kiener Nellen (PS/BE) avait signalé que ni la Constitution, ni une loi particulière ne prévoient la concurrence fiscale comme objectif ou comme mesure à prendre. D'où la question de savoir comment on en est arrivés à ce que les cantons se livrent à une «course poursuite fiscale» afin d'offrir les impôts les plus bas. Le Conseil national s'est toutefois rallié à l'avis du Conseil fédéral, pour qui la naissance et les effets de la concurrence fiscale sont déjà

bien documentés. Il a également refusé une motion de Barbara Gysi (PS/SG), qui demandait de fixer la charge fiscale dans les limites d'une marge de fluctuation, afin d'atténuer la concurrence fiscale. (27.02)

- **Salaires des managers:** Les top managers ne devront pas divulguer combien ils paient d'impôts. Le Conseil national a refusé une motion de Jacques-André Maire (PS/NE), qui préconisait d'instaurer la transparence fiscale à partir d'un niveau de revenu déterminé. L'utilité des hauts salaires pour la collectivité serait mieux comprise ainsi, a-t-il expliqué. Le ministre des finances Ueli Maurer a objecté que la transparence en la matière ne ferait qu'alimenter la «culture de l'envie». La protection de la sphère privée est cruciale, a-t-il souligné. On ne saurait mettre les gens au pilori pour la seule raison que leurs revenus sont élevés. (27.02)
- **Immigration:** Le Conseil fédéral ne devra pas veiller à engager, en priorité absolue, des résidents suisses dans l'administration fédérale et les ex-régies. Le Conseil national a refusé une intervention de Roger Golay (MCG/Genève). Le conseiller fédéral Ueli Maurer a rappelé les décisions prises par le Parlement au titre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, en soulignant qu'aux yeux du Conseil fédéral le libellé de la motion n'est pas compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes. Il a encore précisé que moins de 5 % de tous les employés de la Confédération sont de nationalité étrangère. (27.02)
- **TVA:** Le Conseil national ne veut pas réduire le taux de TVA de 8 à 2,5 % pour les restaurants et de 3,8 à 2,5 % pour les hôtels. Il a rejeté par 97 voix contre 89 et 5 abstentions une motion de Heinz Brand (UDC/GR). Le ministre des finances Ueli Maurer a objecté que la motion entraînerait dans le secteur de la restauration une diminution des recettes fiscales de 700 à 750 millions de francs par an – même sans faire bénéficier les boissons alcoolisées du taux réduit. Quant au manque à gagner imputable au secteur de l'hébergement, il avoisinerait 60 millions de francs. (27.02)
- **Logement:** Les propriétaires d'un logement à usage personnel ne pourront pas opter pour l'exonération de la valeur locative et renoncer du même coup au droit de déduire leurs frais. Le Conseil des États a refusé une motion du conseiller national Hans Egloff (UDC/ZH), président de la Fédération immobilière suisse. La motion a beau être enterrée, le thème continuera d'occuper les Chambres. En effet, la commission de l'économie du Conseil des États préconisait également de changer l'entier du système. Mais faute d'être d'accord avec le droit d'option proposé par Hans Egloff, elle a décidé de formuler sa propre initiative parlementaire. (28.02)
- **Aide au développement:** La Suisse libérera 690 millions de francs, afin que le Fonds monétaire international (FMI) puisse accorder aux pays pauvres des crédits à des conditions avantageuses. En sa qualité de premier conseil, le Conseil des États a tacitement approuvé cet objet. La somme doit servir de garantie à un prêt accordé au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Compte tenu de la réserve de 113 millions de francs destinée à couvrir les fluctuations du taux de change, le crédit d'engagement demandé s'élève à 800 millions de francs. (28.02)
- **Colis et douanes:** Dorénavant, les coûts des contrôles douaniers par sondage ne seront plus supportés par le destinataire final, mais par tous les clients. Après le Conseil national, le Conseil des États a adopté sans opposition une motion dans ce sens. Aujourd'hui, quand la Poste ouvre un paquet envoyé de l'étranger qu'elle a sélectionné au hasard en vue d'une vérification douanière, le client doit payer les frais engendrés. La Poste répercute en effet sur le destinataire contrôlé un émolument de 13 francs. Le Conseil fédéral s'est déclaré d'accord avec la motion. (28.02)
- **Comptes fédéraux:** Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'établissement des comptes, de sorte que ceux-ci rendent une image aussi fidèle que possible de l'état de la fortune, des finances et des revenus. C'est ce qu'exige une motion de Peter Hegglin (PDC/ZG), adoptée à l'unanimité par le Conseil des États. Peter Hegglin a expliqué que contrairement au compte de résultats, qui indique les charges et les revenus, le compte financier mentionne les dépenses et les recettes. Autrement dit, les résultats présentés par la Confédération souffrent d'une inadéquation périodique. Le Conseil fédéral avait recommandé d'adopter cette motion. (28.02)
- **Frein à l'endettement:** Le Conseil des États a ajourné sa discussion sur une motion concernant le frein à l'endettement. Il préfère attendre un rapport en préparation sur

la question, afin d'en débattre en même temps. D'ici là, il aura reçu les conclusions du groupe d'experts chargé de réexaminer les règles du frein à l'endettement. La Chambre haute a donné suite à une motion d'ordre de Konrad Graber (PDC/LU). La motion de la commission du Conseil national voulait éviter tout relâchement du frein constitutionnel à l'endettement. Elle chargeait donc le Conseil fédéral de préciser dans la loi que tout assouplissement de la réglementation en vigueur est exclu. Le Conseil national avait déjà donné son feu vert à cette intervention à sa session d'hiver. (28.02)

- **Entreprises proches de la Confédération:** Le Conseil des États refuse d'examiner comment garantir une séparation claire entre la réglementation, l'exécution et le contrôle des entreprises dont les collectivités publiques sont conjointement ou seules propriétaires. Il a refusé un postulat de Ruedi Noser (PLR/ZH). Noser y expliquait que des conflits sont à craindre, sans désenchevêtrement de la réglementation, de l'exécution et du contrôle. De même, des conflits risquent d'apparaître à l'avenir avec les traités internationaux. Le Conseil fédéral a refusé le postulat. Le ministre des finances Ueli Maurer a rappelé les approches pragmatiques suivies jusque-là, le Conseil fédéral ayant établi des règles visant à prévenir les conflits d'intérêt. (28.02)
- **Pensions alimentaires:** Le Conseil des États ne chargera pas le Conseil fédéral de mettre fin à l'inégalité de traitement en matière d'imposition des pensions alimentaires versées pour des enfants mineurs et majeurs. Il a refusé une motion de Didier Berberat (PS/NE) par 27 voix contre 15. La pension alimentaire versée pour un enfant mineur est déductible, contrairement à celle versée pour un enfant majeur. Le ministre des finances Ueli Maurer a admis que des injustices peuvent apparaître, tout en soulignant qu'aucun système ne peut tenir compte de toutes les situations possibles. Le système actuel a globalement fait ses preuves. Le Conseil fédéral ne veut donc pas modifier la loi, mais plutôt trouver des solutions aux cas de rigueur. (28.02)
- **Assainissement énergétique:** Le Conseil des États a refusé plusieurs interventions visant à promouvoir l'assainissement énergétique par des incitations fiscales. Il s'agissait d'initiatives déposées par les cantons d'Argovie et des Grisons, ainsi que de motions du Conseil national. Comme l'a souligné le rapporteur de commission, ces interventions avaient pour point commun d'être relativement anciennes. Les revendications correspondantes ont été discutées en détail et en partie satisfaites dans le cadre de la stratégie énergétique 2050. (28.02)
- **Informatique (I):** Une motion sur la centralisation des fournisseurs de prestations informatiques dans l'administration fédérale a pu être liquidée avec l'aval du Conseil des États. Le Conseil fédéral avait proposé de la classer, entre autres parce que dans l'intervalle, d'importantes mesures de centralisation avaient déjà été réalisées sur une base volontaire. Anita Fetz (PS/BS), présidente de la commission des finances, a toutefois rappelé durant la délibération plénière que «tout n'est pas encore optimal sur le plan de la centralisation», faute de compétences des offices transversaux. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a dit que le problème reste à l'ordre du jour et que la Confédération fait son possible pour le régler. (28.02)
- **Informatique (II):** Le Parlement a classé une motion qui demandait de préciser les compétences dans le domaine de l'informatique et des télécommunications. Jugeant les objectifs de la motion réalisés, la commission des finances du Conseil des États a recommandé son classement à la Chambre des cantons, qui y a consenti sans opposition. Une seconde motion, portant sur la gestion du progiciel SAP au sein de l'administration fédérale, a connu le même sort. Le Conseil fédéral avait justifié sa proposition de classer les motions déposées en 2010 par une modification de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale datant du début de 2012. (28.02)
- **TVA:** Les subventions versées par les collectivités ne seront plus soumises à la TVA si elles visent à l'exécution de tâches légales fondamentales. La motion du Conseil des États, que le Conseil national a transmise à son tour, cite dans ce contexte l'entretien des forêts de protection ou l'engagement du service du feu lors d'opérations de secours sur des routes nationales. En pareil cas, la Confédération attribue des ressources aux cantons, qui les allouent à leur tour à une commune ou à une organisation privée. Le Conseil fédéral s'est dit d'accord avec cette motion. (08.03)

- **Ukraine:** La Banque nationale suisse (BNS) a versé le 3 mars une première tranche du crédit d'aide monétaire à l'Ukraine, comme l'a dit le ministre des finances Ueli Maurer à l'heure des questions du Conseil national. Le Conseil fédéral avait décidé en 2015, en accord avec la BNS, que la Suisse participerait aux efforts visant à stabiliser l'Ukraine en lui octroyant un prêt de 200 millions de dollars, conformément à la loi fédérale sur l'aide monétaire internationale. La Confédération garantit à la BNS le remboursement de ce prêt dans les délais, versement des intérêts compris. (13.03)
- **Réforme fiscale:** La résistance des villes et des communes a largement contribué à l'échec de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Les communes ne sont toutefois pas représentées dans l'organe de pilotage chargé de présenter un nouveau projet. Le ministre des finances Ueli Maurer défend cette manière de procéder. L'organe de pilotage s'est constitué le 2 mars, a-t-il dit à l'heure des questions du Conseil national. Les villes et les communes sont étroitement associées aux travaux en cours, et une première audition a déjà eu lieu. Or les interlocuteurs directs de la Confédération sont toujours les cantons, a souligné Ueli Maurer. (13.03)
- **Évasion fiscale:** Les entreprises multinationales ne doivent plus pouvoir transférer leurs bénéfices dans des États prévoyant une imposition faible ou nulle. Comme premier conseil, le Conseil des États a adopté un accord multilatéral avec sa loi de mise en œuvre. Dorénavant, les entreprises devront indiquer chaque année, pour chaque pays, la répartition de leur chiffre d'affaires et des impôts acquittés. Ces déclarations pays par pays seront échangées automatiquement avec les États partenaires. Il s'agit d'une mesure du plan d'action BEPS de l'OCDE visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Malgré les réserves de nombreux députés, la majorité de la Chambre haute a jugé que la Suisse s'exposerait à des difficultés en ne jouant pas le jeu. (16.03)
- **Franc fort:** Les établissements de crédit n'auront pas l'interdiction de soumettre à des taux d'intérêt plus élevés les PME au bénéfice d'un cautionnement fédéral. Cesla Amarelle (PS/VD) voulait charger dans une motion le Conseil fédéral d'adapter la loi dans ce sens, afin de renforcer dans le contexte du franc fort la protection fédérale de cautionnement en faveur des PME. Le Conseil national a enterré cette intervention par 136 voix contre 57. (16.03)
- **Politique monétaire:** Le Conseil national veut que le Conseil fédéral examine s'il serait possible de créer en Suisse un fonds de placement géré par l'État. Ce fonds aurait pour but de soutenir les entreprises exportatrices et d'offrir de nouvelles possibilités d'investissement. La Chambre du peuple a adopté un postulat de Gerhard Pfister (PDC/ZG). Celui-ci avait parlé d'un état d'urgence, car les caisses de pensions et la BNS ont beau disposer de liquidités considérables, elles investissent surtout dans la pierre. La Banque nationale a en outre de gigantesques réserves de devises. C'est pourquoi Gerhard Pfister souhaite qu'on réfléchisse à un nouveau fonds de placement géré par l'État. (16.03)
- **Programme de stabilisation:** Les Chambres fédérales ont adopté au vote final, par 139 voix contre 55 et 3 abstentions (Conseil national) et par 36 voix contre 8 et 1 abstention (Conseil des États), la loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019, qui prévoit des économies de 755 millions de francs en 2018 et de 820 millions de francs en 2019. (17.03)
- **Loi sur l'imposition du tabac:** Par 148 voix contre 39 et 10 abstentions (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 1 abstention (Conseil des États), les Chambres fédérales ont adopté au vote final une modification de la loi sur l'imposition du tabac visant à ce que le tabac pour pipe à eau soit soumis au même tarif d'impôt que le tabac à coupe fine. (17.03)
- **Loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes:** Les Chambres fédérales ont adopté au vote final, par 197 voix sans opposition et par 45 voix sans opposition, une révision législative visant à harmoniser le lieu d'imposition des commissions de courtage. (17.03)
- **Loi sur le Contrôle des finances (LCF):** Par 195 voix et 2 abstentions (Conseil national) et par 45 voix sans opposition (Conseil des États), les Chambres fédérales ont adopté au vote final une révision de la LCF conférant davantage de compétences au directeur du Contrôle fédéral des finances. (17.03)